

ABONNEMENT.

En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 39.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20c.
Réclames, — . . . 30c.
Faits divers, — . . . 75c.

RÉSERVES SONT PAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,
11 Novembre 1876.

Chronique générale.

LA CONFÉRENCE.

L'ouverture officielle de la conférence plénière qui doit se tenir à Constantinople aura lieu sous peu de jours.

Nos renseignements particuliers puisés aux meilleures sources nous autorisent à affirmer que les cabinets de toutes les grandes puissances sont disposés à conclure un arrangement définitif de la question d'Orient sur les bases les plus larges et les plus conciliantes.

La France, l'Autriche, l'Italie et la Russie ont envoyé leurs adhésions officielles à la conférence de Constantinople.

On annonce que si la loi Gatineau est repoussée par le Sénat, les députés des gauches dresseront une protestation contre les décisions de la Chambre haute.

On s'est entretenu hier pour la première fois, dans une réunion d'hommes politiques appartenant aux deux Chambres, de la possibilité de faire entrer M. Jules Grévy, l'honorable président de la Chambre des députés, dans une combinaison ministérielle au cas où l'un des membres du cabinet viendrait volontairement à se retirer.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil des ministres a approuvé à l'unanimité la lettre de M. Léon Say au pré-

sident du Sénat. Cette lettre fixe uniquement le mode de transmission des lois de finances au Sénat pour arriver à une prompt expédition des affaires, mais elle ne préjuge en rien des décisions du gouvernement sur la question des droits du Sénat en matière de rétablissement des crédits refusés par la Chambre des députés.

La question reste entière, et le Sénat aura à la trancher de concert avec la Chambre des députés, le gouvernement n'ayant jamais eu l'intention d'exercer une pression à ce sujet sur l'une ou l'autre Assemblée.

On a remarqué le silence gardé par les membres de la droite dans la discussion sur les crédits affectés aux aumôniers militaires. MM. du Bodan, Keller, de Mun, se réservent de reprendre cette question lorsque le budget des cultes sera discuté.

Les réfugiés politiques de la Commune vont avoir le mois prochain en Suisse une réunion générale où d'importantes décisions seront prises.

Des lettres d'invitation ont été envoyées en Belgique et en Angleterre.

Au sujet de la conférence diplomatique qui doit préparer la solution des affaires d'Orient, on lit dans le Nord :

« La tâche de la diplomatie est assez complexe pour qu'il n'y ait pas de temps à perdre si on veut l'achever avant l'expiration de l'armistice. L'opinion publique espère fermement qu'il n'y aura pas de nouvelle effusion de sang en Orient et que les hostilités ne reprendront plus.

» Les gouvernements voudront sans doute faire tous leurs efforts pour que cet espoir ne soit point trompé ; mais pour cela il est indispensable que l'on mette la main à l'œuvre le plus tôt possible. Aussi sommes-nous persuadés que le désir du cabinet de Saint-

Pétersbourg est partagé par les autres puissances, et que celles-ci ne tarderont pas à munir leurs représentants des instructions nécessaires.

» Le général Ignatieff a déjà reçu les siennes, qui sont telles qu'on pouvait le prévoir d'après la politique invariablement suivie par la Russie : l'ambassadeur de l'empereur Alexandre aura pour mission de soutenir énergiquement la création d'une large autonomie administrative dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie, et de demander que cette transformation soit accompagnée de garanties efficaces assurant son accomplissement sincère, garanties parmi lesquelles le contrôle à exercer par les puissances tiendra nécessairement une des premières places.

» La conférence se composerait, outre les ambassadeurs, d'un délégué spécial de chacune des six grandes puissances. Le gouvernement anglais aurait déjà désigné son délégué ; ce serait le marquis de Salisbury.

On n'a pas oublié la vigoureuse protestation adressée par M. de Belcastel à M. le garde des sceaux contre les abominables discours prononcés à Toulon par un adjoint et des conseillers municipaux délégués pour présider des distributions de prix. M. de Belcastel annonçait alors qu'il demanderait publiquement justice de ces outrages adressés à la religion et à la morale par des orateurs que leur situation faisait plus coupables encore.

Depuis, les attaques dénoncées par M. de Belcastel ont redoublé de violence, bien loin de diminuer, et le silence n'est plus possible. Aussi nous croyons savoir que l'honorable sénateur de la Haute-Garonne se propose de déposer prochainement son interpellation.

La plupart des sociétés de musique d'Alsace, invitées à échanger contre des dénominations allemandes les noms français qu'elles

portaient depuis leur fondation, se sont immédiatement dissoutes.

Le ministère de l'intérieur communique aux journaux l'information suivante :

« Quelques journaux, rappelant une décision déjà ancienne, ont pensé que le ministère de l'instruction publique avait l'intention de supprimer en 1877 les subventions précédemment attribuées aux communes qui ont établi la gratuité absolue dans leurs écoles primaires.

» Il y a là une erreur qui repose sur la date de la décision à laquelle on a fait allusion.

» Avant le vote du budget par la Chambre des députés, le ministère de l'instruction publique n'accordait en général de subvention sur les fonds de l'Etat, pour les dépenses de la gratuité absolue, qu'aux départements qui faisaient eux-mêmes des sacrifices pour cet objet.

» La Chambre des députés ayant, par le vote d'un crédit supplémentaire, manifesté l'intention d'encourager dans une mesure plus large l'extension de la gratuité absolue, l'administration se propose de répartir la totalité de son crédit entre toutes les communes qui ont des écoles gratuites.

» C'est dans ce sens que des instructions ont été déjà données aux préfets qui se sont enquis des intentions du gouvernement.

Nous avons parlé de la circulaire Tassin, qui a évidemment motivé cette note. Le préfet de l'Eure est peut-être un républicain de circonstance. Nous sommes donc parfaitement désintéressés en le défendant dans cette occasion contre ceux qui le poursuivent de leurs huées, parce qu'il a fait exécuter la loi.

Les RR. PP. de la Compagnie de Jésus de la rue des Postes ont encore obtenu cette année des succès remarquables dans les di-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN INTÉRIEUR DE DILIGENCE.

Souvenir d'autrefois.

I.

On se trouvait aux derniers jours du mois de septembre. Après être tombée à torrents toute la journée, la pluie avait enfin cessé ; mais une brume épaisse couvrait le ciel, et, bien qu'il fût à peine quatre heures, la nuit semblait déjà venue.

Une lourde diligence, attelée d'un renfort de chevaux, montait avec peine une des pentes difficiles qui séparent Belleville de Lyon, et les postillons marchaient des deux côtés de l'attelage, s'arrêtant de cinquante pas en cinquante pas pour lui permettre de reprendre haleine.

Les voyageurs eux-mêmes étaient descendus, sur l'invitation du conducteur, et suivaient à pied, en maudissant les chevaux, la pluie et les mauvais chemins.

Deux d'entre eux, qui venaient les derniers,

s'arrêtèrent tout-à-coup au tournant de la montée. L'un était un homme d'environ cinquante ans, à l'air souriant et doux ; l'autre, plus jeune, avait au contraire les traits soucieux. Il promena les yeux sur la campagne à demi ensevelie dans le brouillard, et dit à son compagnon :

— Quel temps et quelle année, cousin Grugel ! La Saône était à peine rentrée dans son lit, et voilà que les vallées vont être inondées de nouveau.

— Dieu nous en préserve, Gontran ! répondit l'homme au doux visage ; l'arc d'alliance peut paraître d'un instant à l'autre sur ce déluge.

— Oui, reprit l'autre voyageur avec un peu d'ironie, je sais que vous avez la manie de l'espoir, Jacques.

— Comme vous celle du découragement, Darvon.

— Ne suis-je point dans mon droit quand je regarde comment vont les choses du monde ? Où voyez-vous la paix, l'ordre, la prospérité ? Je n'entends parler que d'incendie, de contagions, de déluges, de meurtres ! Ce qu'épargne la méchanceté des hommes, la méchanceté de la nature l'anéantit ; car la matière brute elle-même semble avoir un instinct de destruction ; les éléments sont comme les rois, ils ne peuvent être voisins sans se faire la guerre.

— C'est un côté des choses, cousin, le côté triste ; mais il y en a un autre dont vous ne parlez jamais ;

vos yeux sont toujours attachés sur le volcan qui fume à l'horizon, et ne veulent point s'abaisser sur les champs de blé mûr qui ondulent à vos pieds. Il y a enfin du bonheur dans le monde.

— Je n'en sais rien, répondit Darvon d'un ton chagrin.

— Mais vous-même, ne vous trouvez-vous point placé ici-bas parmi les plus favorisés ?

— C'est la vérité, Jacques, et cependant je n'ai pu trouver, dans tous les biens qui m'ont été accordés, la paix et le contentement.

— Que pouvez-vous donc désirer ? Vous êtes riche, honoré, vous avez une famille qui vous aime !

— Oui, reprit Gontran ; mais ma fortune m'a valu le pénible procès pour lequel je viens de faire un troisième voyage à Mâcon ; ma bonne réputation n'a pas empêché mon adversaire de me faire injurier par son avocat ; et quant à ma famille...

— Eh bien ! demanda Jacques.

— Eh bien ! ma sœur, avec laquelle j'avais toujours vécu si affectueusement, je viens de me brouiller avec elle !...

— Ce sera une courte querelle, observa Grugel.

— Non, reprit vivement Darvon, je suis las de rétablir, sans profit, de l'ordre dans ses affaires ; j'ai trop souffert de son manque de suite et de raison.

— Songez à son excellent cœur et vous lui pardonnerez.

— Oh ! je sais que vous trouverez toujours quelque raison pour que je prenne mes chagrins en patience ; vous avez une recette pour chaque blessure de l'âme, et si je vous poussais un peu, vous me prouveriez que j'ai tort de me plaindre, que tout est bien ici-bas.

— Non, reprit Grugel ; il y a dans le gouvernement du monde des choses qui me blessent comme vous ; mais je ne sais point sûr de pouvoir les bien juger. La vie est un grand mystère dont nous comprenons si peu de chose ! Faut-il même vous l'avouer ? Il y a des heures où je me persuade que Dieu n'a point affligé les hommes de tant de fléaux sans intention. Heureux et invulnérables, ils se seraient endurcis ; chacun eût compté sur sa force individuelle, se fût complu dans son isolement, et eût été sans sympathie pour son semblable. La faiblesse a, au contraire, forcé les hommes à se rapprocher, à se secourir, à s'aimer ; la douleur est devenue un lien ; c'est à elle que nous devons les plus nobles et les plus doux sentiments ; la reconnaissance, le dévouement, la pitié !

— Fort bien, dit Darvon en souriant ; ne pouvant soutenir que tout est bien, vous allez me prouver qu'il y a du bien dans le mal.

— Quelquefois, dit Grugel ; soyez sûr que le mal lui-même n'est pas absolu. La science emprunte des remèdes au suc des plantes vénéneuses ; pourquoi ne pourrait-on tirer quelque parti des mal-

vers concours ouverts pour l'admission aux Ecoles supérieures du gouvernement.

402 candidats ont été admis à l'Ecole spéciale militaire, dont 81 du collège de la rue des Postes et 21 du collège de l'Immaculée-Conception de Toulouse.

44 candidats ont été admis à l'Ecole polytechnique, 39 de la rue des Postes, 5 de l'Immaculée-Conception.

20 candidats de la rue des Postes ont été admis à l'Ecole centrale.

Simple chiffres à citer :

« Le concours pour l'obtention des bourses aux écoles Chaptal et Turgot, vient d'avoir lieu. Sur cinquante élèves admis, quarante-six appartiennent aux écoles des Frères, quatre aux écoles laïques. »

Nouvelles militaires.

La question du recrutement des sous-officiers continue à préoccuper tous les hommes qui portent leur attention sur notre réorganisation militaire ; les moyens employés jusqu'ici pour conserver les sous-officiers ont échoué, et cette portion importante des cadres laisse beaucoup à désirer. M. Keller, dont on connaît l'intérêt pour toutes les questions se rattachant à l'armée, vient de déposer une proposition qui nous paraît de nature, sinon à remédier à une situation inquiétante, au moins à l'améliorer. Nous nous faisons un devoir de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« A diverses reprises, l'Assemblée nationale s'est occupée d'améliorer le sort des sous-officiers. Mais les emplois qu'elle a essayé de leur réserver et la légère augmentation de solde qu'elle leur a accordée, ne suffisaient pas pour compenser la suppression des primes de rengagement et les inconvénients de la mise à la retraite à 35 ans. Il en résulte qu'en dehors de l'artillerie et du génie qui assurent un avenir à leurs sous-officiers, les autres armes ne comptent qu'un très-petit nombre de rengagés ayant fait la guerre. Chaque année, les chefs de corps sont condamnés à des efforts surhumains pour renouveler leurs cadres inférieurs, et, quels que soient leur dévouement et leur activité, ils ne sauraient donner à des jeunes gens qui ne font que passer sous les drapeaux, la solidité d'hommes éprouvés, comptant de 5 à 15 années de vie militaire. Dans ces conditions, la nécessité d'instruire la totalité du contingent, qui nous oblige à diminuer de plus en plus la durée du service, deviendrait une cause permanente et progressive d'affaiblissement pour les cadres et, par suite, pour l'armée entière. Il importe donc de remédier à un mal dont tout le monde se plaint, et auquel on n'a jusqu'à présent apporté que des palliatifs.

« Or, il est à peu près impossible de donner des emplois à tous les sous-officiers. La retraite qu'on leur offre à trente-cinq ans est forcément très-modeste, et ne répond nulle-

ment aux besoins d'hommes jeunes ayant à fonder une famille, à commencer une entreprise agricole ou commerciale. Les primes en argent versées pendant le service, alors que le soldat n'a pas devant lui ces perspectives d'avenir, lui profitent rarement et sont presque toujours dépensées d'une façon improductive. La solution la plus morale et la plus efficace consiste à donner au sous-officier qui quitte l'armée, un petit capital représentant les économies qu'il aurait pu faire par tout autre travail, et lui permettant de s'établir honorablement. La dépense ne sera pas sensiblement plus forte pour l'Etat que celle d'une pension ; mais elle aura, pour les intéressés, l'immense supériorité d'un capital disponible, dont la durée ne sera pas attachée à la vie du titulaire.

« Diverses autres améliorations relatives au logement, au mobilier et à l'habillement des sous-officiers, à la première mise des adjudants et aux frais de bureau des sergents-majors, trouveront leur place naturelle dans nos budgets, et ne sauraient faire l'objet d'une loi.

« Mais il est encore un point sur lequel il est utile de statuer, du moment que l'on veut offrir au sous-officier des avantages sérieux et capables de le retenir, ce sont les garanties qui doivent protéger son grade.

« En effet, l'homme qui consent à servir son pays au-delà du temps légal, et qui, par suite, renonce volontairement aux jouissances de la vie civile, a droit à la reconnaissance publique et à des règles tutélaires le mettant à l'abri de l'arbitraire. D'un autre côté, il importe de ne pas énerver la discipline et le principe d'autorité, sans lesquels il n'y a pas d'armée. On arrivera à concilier ces deux grands intérêts en exigeant le consentement du chef de corps pour qu'un sous-officier puisse se rengager, et l'avis d'un conseil de discipline pour que le ministre de la guerre puisse le casser de son grade. Cette dernière procédure est semblable à celle qui est suivie pour les officiers, et n'en diffère que par la composition du conseil.

« Ainsi le sous-officier trouvera à la fois, en restant sous les drapeaux, des avantages matériels et une sécurité morale qui seront la juste récompense de son dévouement, et nous pourrions espérer de voir, quelle que soit la durée du service, une grande partie de nos cadres inférieurs composés d'hommes solides et expérimentés qui doubleront la force et la cohésion de nos régiments.

« Par ces motifs, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre la proposition de loi suivante :

« Art. 1^{er}. Les sous-officiers qui, après avoir accompli sous les drapeaux les cinq années de service exigées par la loi du 27 juillet 1872, seront autorisés par leurs chefs de corps à contracter un rengagement, auront droit pour chaque nouvelle année de service et pour chaque campagne à une rente sur l'Etat en 3 0/0 :

- » De 30 fr. pour les adjudants ;
- » De 25 fr. pour les sergents-majors ;
- » De 20 fr. pour les sergents.

« Art. 2. Les sous-officiers seront propriétaires de ces rentes, dont les arrérages leur seront versés à la fin de chaque trimestre, à partir du commencement de leur sixième année de service, ou de l'année qui suivra leur promotion à un grade supérieur. Toutefois, les titres de ces rentes ne leur seront remis et ne pourront être aliénés qu'un mois après leur libération.

« En cas de décès, les titres de rente qui leur seront dus pour les années accomplies au jour de leur mort appartiendront de plein droit à leurs héritiers.

« Art. 3. Les sous-officiers qui obtiendront un des emplois qui leur sont réservés par la loi du 24 juillet 1873, pourront, s'ils le demandent, échanger leurs titres de rente contre un droit à la retraite calculé d'après les lois du 14 avril 1831 et du 25 août 1855.

« Art. 4. Le ministre de la guerre pourra, sur la demande du rengagé, et pour motif grave, résilier son engagement. Il pourra également, en cas d'inconduite du rengagé, le casser de son grade d'après l'avis d'un conseil de discipline.

« Dans l'un et dans l'autre cas, le sous-officier recevra les titres de rente qui lui sont dus pour les années accomplies au jour où il aura cessé d'occuper son grade.

« Rien n'est changé à la peine disciplinaire de la rétrogradation, ni aux formes de la cassation pour le sous-officier non rengagé.

« Art. 5. Le ministre des finances prélèvera, chaque année, sur le chapitre des pensions militaires, le crédit nécessaire pour acheter les rentes dues aux sous-officiers en vertu de la présente loi. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous n'aurons pas d'été de la Saint-Martin cette année ; l'hiver devance l'appel et sévit avec une rigueur extrême. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro.

Nous rappelons la soirée musicale qui sera donnée demain dimanche, dans la salle de la Mairie, à huit heures du soir, par la musique des sapeurs-pompiers, et dont nous avons publié le programme.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les artistes d'opéra joueront lundi prochain sur notre scène les *Mousquetaires de la Reine*. M^{me} Barwolf et M. Billon paraîtront dans les jolis rôles d'Olivier d'Entragues et d'Athénais de Solanges, qui leur ont déjà valu un brillant succès au Grand-Théâtre d'Angers. Nous savons aussi que M^{me} Rita Lelong, la gracieuse dugazon, est une Berthe de Simiane des plus sympathiques. Quant aux rôles d'Hector de Biron et du capitaine Roland, ils seront tenus par MM. Laidet et Badiali, qui viennent de faire d'heureux premiers débuts.

Certes, l'œuvre d'Halévy offre par elle-

même un grand attrait ; mais, avec les artistes que nous venons de citer, on peut s'attendre à une excellente interprétation.

Demain dimanche, on joue de nouveau à Angers les *Mousquetaires de la Reine*. A propos des nouveaux artistes qui ont débuté avant-hier, nous lisons dans l'*Etoile* :

« M. Badiali, première basse, et M. Laidet, second ténor, ont fait jeudi avec succès leurs premiers débuts dans *Galathée*.

« M. Laidet possède une voix agréable, qu'il conduit avec goût. Il a bien dit l'air du second acte : *Ah ! qu'il est doux de ne rien faire !*

« La voix de M. Miscalrol, la première basse qui vient de quitter notre scène, sait à désirer dans les notes graves, mais ces notes, au contraire, qui, chez M. Badiali, nous ont semblé les plus belles.

« Si MM. Badiali et Laidet justifient les espérances données par une première audition, la période des débuts sera close et la troupe lyrique définitivement constituée.

« M. Chavannes, dont nous nous plions à constater les intelligents efforts pour être agréable au public, aura en main les éléments nécessaires pour une heureuse campagne théâtrale. »

LA VENTE DU PAIN A ANGERS.

Depuis trois jours, on peut lire, à la vitrine de tous les boulangers de la ville d'Angers, un avis au public, ainsi rédigé :

ICI : On ne fait pas de pain d'un poids déterminé ;

La forme du pain n'est pas indicative de son poids ;

On vend le pain à la pièce ou au poids, à la convenance du public.

Le cas de M. Faure. — Les Nantais, privés, comme on le sait, de la présence de M. Faure, par suite d'une indisposition, ne sont pas contents. Le *Phare de la Loire* annonce, d'après la *Gironde* et le *Journal de Bordeaux*, que M. Faure est à Bordeaux, presque rétabli, où il se dispose à donner un grand concert.

Et les Nantais ? Les Nantais se passeront de M. Faure, jusqu'à nouvel ordre, voilà tout ; mais avouez que le procédé est un peu... sans gêne.

Le *Phare*, dans un article très-vif, soupçonne que M. Faure a brûlé la politesse au public nantais, tout simplement parce que la Patti, dans son dernier concert, avait fait 42,000 francs de recette, tandis que lui, le grand baryton, n'avait réuni que 6,000 francs de location.

Le Mans. — Les journaux du Mans annoncent un premier exploit de M. le maire républicain Rubillard. M. le maire a prié M. Richer, secrétaire général de la mairie, de donner sa démission.

La Sarthe, l'Union de la Sarthe et le *Journal du Mans* sont d'ailleurs unanimes à reconnaître que cette démission forcée n'a été provoquée que par le besoin, pour M. le maire républicain, de faire place à un frère et ami.

heurs, des travers et des passions ? Croyez-le bien, Darvon, il n'y a pas de *mineral humain* tellement pauvre qu'on n'y puisse trouver quelques parcelles d'or.

— Parbleu ! je voudrais savoir alors ce qu'on en trouverait dans nos compagnons de route, s'écria Gontran. Voyons, cousin, passons à la cornue ce curieux échantillon de notre race, que nous proclamons la race la plus morale et la plus intelligente !

— Il est certain, observa Jacques en souriant, que le hasard ne nous a point favorisés.

— N'importe, n'importe, reprit Darvon, que sa misanthropie rendait taquin ; dégageons l'or du mineral, comme vous dites. Et d'abord combien de grains espérez-vous en trouver dans le marchand de bœufs qui va là devant nous ?

Grugel leva la tête et aperçut, à quelques pas, le voyageur que lui désignait son cousin.

C'était un gros homme en blouse bleue, qui suivait d'un pas lourd l'accotement de la route en achevant de ronger un membre de volaille.

— Voilà le septième repas que je lui vois faire depuis ce matin, continua Darvon, et les poches de la voiture sont encore bourrées de ses provisions ! Quand il a mangé, il dort, puis remange, puis dort pour recommencer. Ce n'est même pas un imbécile, c'est une machine à digérer ! Vous l'avez vu vous-même ; impossible d'en tirer une réponse

ni un renseignement.

— C'est un soin dont s'acquitte suffisamment notre compagnon à casquette de feutre.

— Ah ! parlons de celui-là, et tâchons aussi d'extraire son or ! Il ne fait partie de notre équipage que depuis ce matin, et le conducteur l'a déjà renvoyé de l'impériale aux voyageurs du coupé, qui l'ont renvoyé à ceux de l'intérieur. Voilà seulement deux heures que nous le possédons, et il nous a raconté son histoire et celle de sa famille jusqu'au cinquième degré. Je sais qu'il s'appelle Pierre Lepré, qu'il fait la commission des denrées coloniales depuis vingt ans dans les départements de Saône-et-Loire, de l'Aisne, de l'Isère, du Rhône, et qu'il s'est marié trois fois. Encore, s'il ne fallait pas subir ses questions ! mais il est aussi curieux que bavard, et quand il a fini sa confession, il veut que vous lui fassiez la vôtre. Si vous réfléchissez, il vous parle ; si vous causez, il vous interrompt ; sa voix est comme une crecelle toujours en mouvement, dont le bruit finit par vous donner mal aux nerfs.

— Pauvre Lepré ! dit Grugel ; c'est pourtant un brave homme au fond.

— Il a un mérite, reprit Darvon, c'est de gêner mademoiselle Athénais de Locherais ; car nous allions oublier cette aimable compagne de route, qui, après avoir crié qu'il fallait descendre pour alléger la voiture, y est restée seule de peur de se

mouiller les pieds.

— Il faut lui pardonner, observa Jacques ; l'isolement l'a habituée à ne prendre aucun souci des autres : c'est un cœur rétréci...

— Rétréci ! répéta Gontran ; vous vous trompez, cousin ; mademoiselle Athénais de Locherais a un immense amour... pour elle-même. Le monde entier semble avoir été créé pour son usage particulier ; elle ne comprend point qu'il puisse s'y passer quelque chose qui ne se rapporte point à elle et ne soit point pour elle. C'est une de ces douces créatures qui, lorsqu'on crie à l'assassin dans la rue, se retournent sur l'oreiller en se plaignant d'avoir été réveillées.

Grugel allait répondre ; mais ils arrivaient au haut de la colline, la diligence s'était arrêtée, et le conducteur appelait les voyageurs en les pressant de remonter.

Il venait, en effet, d'être rejoint par une estafette annonçant que le débordement de la Saône rendait le passage impossible par Villefranche, et l'avertissant de prendre à droite pour passer plus haut le Niseran et gagner Anse par un chemin détourné. La diligence qui la précédait n'ayant pas pris cette précaution avait été surprise par les eaux, et l'on parlait de plusieurs personnes noyées.

Cette dernière nouvelle ne fut point heureusement communiquée aux voyageurs ; mais en apprenant le long détour qu'il fallait faire, tous se

récrièrent.

— Il y a une malédiction sur nous, dit Gontran déjà contrarié de la lenteur du voyage.

— Je prévoyais la chose, monsieur, s'écria avec volubilité Pierre Lepré, auquel les deux postillons venaient d'échapper et qui se rabattait sur ses compagnons de route. On m'avait déjà dit en chemin que l'Ardière et la Vauzanne étaient hors de leur lit ; reste même à savoir si nous pourrions passer à Anse, où nous trouverons les eaux de l'Azergues et de la Brevanne. Par où allons-nous prendre, conducteur ? Passerons-nous par le bois d'Oing ; je connais le maire, moi... un grand maigre qui fume toujours. Mais à propos ! dites-moi, est-ce que nous ne nous arrêtons pas avant d'arriver à Anse ?

— Impossible, répondit le conducteur brusquement ; j'ai déjà huit heures de retard.

— Eh bien, mais, où souperons-nous alors ? s'écria le gros marchand de bœufs.

— Nous ne souperons pas, monsieur.

— Je déclare que je veux prendre un bouillon, interrompit d'une voix aigre mademoiselle Athénais de Locherais, qui mit la tête à la portière ; je bois toujours un bouillon à cinq heures.

— Nous n'avons rien pris depuis ce matin, s'écrièrent tous les voyageurs.

(La suite au prochain numéro.)

L'Union de la Sarthe ajoute :

Cet acte d'arbitraire et de criante injustice soulèvera, nous n'en doutons pas, d'unanimes protestations, car M. Richer remplit sa tâche avec un grand zèle. C'est un des meilleurs serviteurs de la ville. Ayant passé par toute la filière des emplois municipaux, il avait acquis une grande expérience des affaires locales; il connaissait dans les moindres détails les questions qui intéressent notre ville et les traitait sans parti pris; étranger aux coteries politiques, laborieux, poli, bienveillant pour tous, il rendait des services appréciés des simples citoyens autant que des administrations locales: sa retraite causera de sincères regrets.

M. Richer emportera dans sa retraite l'estime des honnêtes gens; c'est un honneur pour lui et un nouveau titre à la sympathie générale d'avoir été choisi pour première victime des convoitises radicales qui s'attaquent toujours aux plus dignes.

QUESTIONS ET SOLUTIONS PRATIQUES.

Comment est déterminé le nom des rues ?

Le nom des rues est souvent fixé dans le décret qui autorise l'ouverture d'une rue nouvelle ou par l'arrêté préfectoral approuvant les plans d'alignement. Avant le décret ou l'arrêté d'alignement, le conseil municipal et le maire peuvent proposer telle ou telle dénomination.

Lorsqu'il n'a pas été donné de nom à une rue dans les actes autorisant l'ouverture ou lorsqu'il s'agit de changer celui sous lequel elle était connue, les conseils municipaux peuvent seulement exprimer des vœux sur la dénomination qu'il convient d'adopter, et c'est au maire à prendre un arrêté à cet égard. (Circulaire du ministre de l'intérieur du 3 août 1841.) L'arrêté du maire qui détermine le nom de la rue doit être soumis à l'approbation du préfet.

On lit dans l'Indépendant des Pyrénées :

Une invention qui ne peut manquer d'avoir beaucoup de succès à Pau. L'Académie des sciences a reçu communication d'un procédé pour empêcher les cheminées de fumer. C'est M. Wery qui en est l'inventeur. Ce procédé consiste en un tube entouré de bandes circulaires que l'on place dans l'intérieur de la cheminée. Il force l'air à décrire un mouvement spiral dont les spires vont en s'amincissant de bas en haut, ce qui détermine un appel de l'air du foyer.

On lit dans le Phare de la Loire :

VINS DU PAYS. — Nos cours sont toujours très-élevés et rendent les affaires bien difficiles, surtout en gros plants. Il y a des demandes nombreuses pour ce genre de vin. Mais les ordres sont inexécutables pour le moment, par suite de la hausse survenue sur nos cours de dehors.

Il faut voir aujourd'hui les gros plants de 1875 de 40 à 43 francs, et ceux de 1876 de 26 à 27 francs. Ces derniers sur lie et pris au vignoble.

Les muscadets de 1875 valent 60 fr., ceux de 1876 sont de 48 à 51 fr. lie et pris sur vins.

Il se fait peu d'affaires.

On sait que les fourmis non-seulement annoncent l'approche des froids, mais encore qu'elles prédisent à coup sûr, longtemps d'avance, quelle sera la rigueur extrême de ces froids. Or, dans un jardin à Bois-Colombes, on a remarqué que des fourmis avaient transporté leurs œufs à une profondeur de 22 centimètres environ, d'où l'on peut augurer que l'hiver dans lequel nous allons entrer sera de beaucoup moins rigoureux que celui de l'an passé et que la gelée ne durcira pas le sol au-delà de cette limite, aux environs de Paris.

Faits divers.

Le Rhône est tellement bas dans ce moment, que la navigation est complètement interrompue entre Lyon et Arles.

On écrit de Boulogne-sur-Mer, 8 novembre :

La neige vient de faire son apparition ici. Entremêlée de grésil, elle est tombée toute la matinée à gros flocons. Le thermomètre ne marquait plus que deux degrés au-dessus de zéro.

La ville de Lorient, une grande partie des populations environnantes et beaucoup d'étrangers ont assisté en septembre dernier au lancement si bien réussi du Redoutable, magnifique spécimen de construction navale et de cuirassement perfectionné. Sur les mêmes chantiers s'achève un modèle plus colossal encore de vaisseau blindé : la Dévastation.

LE CLERGÉ RUSSE.

La Revue de France publie un intéressant article sur la situation religieuse en Russie. Le clergé séculier, dont tous les membres sont obligatoirement mariés, et dont aucun ne peut parvenir à l'épiscopat, se compose de 275,000 individus à peu près, soit prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines ou ihuriféraires. Cette partie du clergé, en contact journalier et permanent avec les masses populaires, se trouve dans un tel état d'infériorité et d'insignifiance qu'elle peut à peine suffire à la partie matérielle de ses fonctions, à celles qui consistent dans l'accomplissement des devoirs extérieurs du culte.

Les prêtres, dit la Revue de France, ne se recrutent que parmi les fils de prêtres. L'instruction est obligatoire pour ceux-ci; de huit à quatorze ans, ils sont contraints d'aller à l'école, où ils apprennent ou sont censés apprendre le grec et le latin, la religion et la grammaire russe. Ils entrent ensuite au séminaire, dont les professeurs sont des professeurs de hasard qui n'ont subi aucun examen, et où ils passent douze ou quatorze ans, parfaitement libres de mener la vie qui leur convient.

Avant de recevoir les ordres, ils doivent se marier, et naturellement cette obligation impose des mariages de calcul ou d'ambition. Il n'est pas de contrée où un curé ait de plus déplorables rapports avec ses paroissiens. Il a beau-boire avec eux, il est assurément le dernier auquel ils ouvrent leurs cœurs. Sa position devient surtout intolérable quand il a en sa paroisse quelques seigneurs. On ne saurait dire de quel mépris, de quelles amertumes ils l'abreuvent quand il n'est pas assez souple à leur volonté ou à leur caprice. Les tribunaux ecclésiastiques sont d'une vénalité singulière. Les rapports d'un évêque avec un curé de village ne diffèrent guère de ceux d'un planteur américain avec son nègre; ce n'est que sur l'escalier, après une longue attente, qu'il daigne parfois lui accorder quelques secondes d'audience au milieu de sa valetaille.

Il n'y a pas d'exemples qu'un évêque ait admis un curé à sa table. Enchaîné par sa naissance à une classe à laquelle on n'accorde qu'un cruel sourire, démoralisé dès son enfance, toujours frappé, jamais secouru par ceux qui devraient être ses protecteurs naturels, nulle main ne vient serrer sympathiquement celle du prêtre russe; personne ne songe à lui et ne le rencontre avec plaisir. Être hybride, il a de la vie laïque tous les embarras, de la vie ecclésiastique toute la rigoureuse responsabilité, sans participer aux adoucissements de l'une ou de l'autre de ces existences. Il n'a pas de retraite. On ne lui permet pas de prononcer un sermon sans l'avoir soumis préalablement à une censure vénales et tracassière.

Une dame monte dans un wagon où se trouve un campagnard :

Le campagnard. — Le tabac vous incommode-t-il, madame ?

La dame. — Oui, monsieur.

Le campagnard. — Alors faut descendre parce que j'vas fumer.

Bibliographie.

Nous voulons signaler depuis longtemps la publication par livraisons d'un ouvrage déjà connu et apprécié : Le Ciel, par M. Amédée Guillemin (1). Cette nouvelle édition est enrichie de 55 planches, dont 20 seront tirées en couleur, et de 300 gravures intercalées dans le texte. L'exécution matérielle répond aux habitudes de la maison Hachette : bonne impression, bon papier, belles gravures. Il fallait

(1) Librairie Hachette, par livraison hebdomadaire, 50 centimes.

en cette matière une exécution très-nette et d'un fini qui vint, pour ainsi dire, compléter le texte; elle a été obtenue. L'ouvrage se présente ainsi dans les meilleures conditions pour le savant, et surtout pour l'amateur, auquel il importe de songer.

M. Guillemin sait beaucoup et sait bien; il a le don de la clarté. Son livre, écrit sans esprit de système, nous dit où en est la science sur la question du Ciel, c'est-à-dire du soleil, de la lune, des planètes, etc. Il en résulte qu'elle a fait déjà de bien grandes découvertes, mais qu'il lui reste encore bien des choses à découvrir. L'hypothèse a une bonne part dans ce qu'elle appelle ses solutions, et en voyant les résultats divers auxquels, sur des points importants, sont arrivés les maîtres, on pourrait lui demander d'être, parfois, moins affirmative; mais il est dans son caractère d'affirmer très-haut, sauf à se rectifier sans bruit. Quant à M. Amédée Guillemin, il a pris le bon parti en faisant surtout un travail d'exposition.

Le Ciel aura environ 55 livraisons, 31 ont paru. Eugène VUILLOT. (Univers.)

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 11 novembre.

Le cabinet ne s'occupe pas de la question des droits du Sénat.

Un amendement aux lois de finances laisse toute liberté aux décisions du Sénat. La discussion du budget des cultes sera orageuse.

Le discours Disraeli présente l'intégrité ottomane comme devant être la base de la politique anglaise.

Rome, 10 novembre.

Le cardinal Lucca est nommé successeur du cardinal Antonelli.

Londres, 9 novembre.

Le général Tcherniaeff a déclaré, avant de quitter Belgrade, être fermement convaincu de ce que la guerre recommencera à la fin de l'année.

Vienne, 9 novembre.

La Correspondance politique annonce que les Serbes font des armements sur une très-vaste échelle et constate la grande affluence d'officiers russes qu'on remarque du côté de la Serbie.

Le gouvernement monténégrin se prépare à adresser à la conférence de Constantinople un mémoire par lequel il réclame des puissances la reconnaissance de la souveraineté du Monténégro.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 10 novembre 1876.

Baisse de 0.05 sur le 3 0/0 à 71.90. Pas de changement sur le 5 0/0 à 105.25. La Bourse d'aujourd'hui est à peu près nulle en ce qui concerne nos rentes françaises, il y a même une lourdeur assez marquée. Les nouvelles ne sont cependant ni meilleures ni pires. Le discours que vient de prononcer lord Beaconsfield et que l'on ne connaît encore que par le résumé télégraphique, ne paraît pas devoir jeter une vive lumière sur la question orientale. On admet toutefois que les probabilités sont plus grandes en faveur de la réunion prochaine d'une conférence. Dans cet état d'indécision, tout ce que l'on pouvait demander au marché, c'était le maintien de ses cours précédents, il ne s'en est pas sensiblement éloigné en ce qui a trait à nos fonds d'Etat français. L'Italien, toujours plus sensible, a perdu 0.15 à 72.35, son dernier cours. Le 5 0/0 turc est très-délaissé aux environs de 11.50. L'obligation égyptienne continue sa marche descendante; elle finit à 226.25; on prévoit des résistances de la part du khédive aux projets de MM. Goschen et Joubert. Les valeurs sont généralement faibles, mais pour nos grandes valeurs françaises les variations sont peu importantes. Le Mobilier français est très-offert en clôture à 157.50. L'Autrichien a son dernier cours à 530, en faiblesse persistante. La Chambre a repoussé hier le projet ministériel relatif à la Compagnie des allumettes; ces actions ont fléchi un moment à 312.50 et elles restent à 320.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 13 novembre 1876.

Débuts de nouveaux artistes.

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halevy.

DISTRIBUTION : Olivier d'Entragues, MM. Billon. — Hector de Biron, Laidet. — Le capitaine Roland de la Bretonnière, Badiali. — Le grand prévôt, Leroy. — Narbonne, Mignon. — Roban, Letemple. — Gontaud, Ludovic. — Créqui, Pascaud. — Athénaïs de Solanges, M^{lle} Barwolf. — Berthe de Simiane, Rita Lelong. — La grande-maitresse,

Angé. — Une demoiselle d'honneur, Amélie. — Mousquetaires, gardes, piqueurs, demoiselles d'honneur.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul. Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

ÉMISSION DE 8,400 PARTS

DES CHARBONNAGES de SAÛNE-&LOIRE

Société civile au capital de Cinq millions, divisé en 10,000 Parts de 500 francs chacune

Pour l'exploitation de Charbonnages en Saône-et-Loire, à commencer par les mines de Pully, première acquisition de la Société, et objet de rapports favorables de quatre ingénieurs très-compétents. Ces Mines avoisinent les riches exploitations du Creusot, de Blanzay, de Montceau et d'Épinac; et, moyennant des travaux complémentaires, y compris une voie ferrée de raccordement, elles sont susceptibles d'une exploitation très-importante.

Ces Parts de Charbonnage donnent droit, tous les quatre mois : — 1° A un coupon d'intérêt de 12 fr. 50, nets, le premier août; — 2° A un coupon d'intérêt de 12 fr. 50, nets, le premier décembre; — 3° Et, à un coupon de dividende, au mois d'avril, quand il sera voté.

Prix d'émission : 600 francs

payables comptant ou comme suit en six années : fr. 100 en souscrivant; | fr. 100 en janvier 1880; fr. 100 en janvier 1878; | fr. 100 en janvier 1881; fr. 100 en janvier 1879; | fr. 100 en janvier 1882;

Avec jouissance proportionnée aux versements faits. Les souscriptions seront réduites au prorata de l'excédant des demandes. — Dans le cas de versement immédiat des 600 fr., prix de chaque Part, on reçoit de suite le titre définitif, entièrement libéré, avec coupon de 12.50, nets, à échoir en décembre prochain.

APERÇU DES DIVIDENDES.

Ils peuvent s'évaluer d'après ceux des entreprises similaires. Dans les vingt-cinq principaux Charbonnages français, les souscripteurs ou acheteurs d'origine se trouvent recevoir aujourd'hui, par chaque Part ou action de 500 francs, un revenu de 375 francs, ou 75 0/0 par an en moyenne.

APERÇU DE LA HAUSSE.

D'un tableau publié par le Journal des Rentiers comparant les prix d'émission originaire avec les prix cotés en mai 1876, il ressort que dans vingt-neuf Compagnies, la valeur primitive de 500 fr. s'élevait, au 1^{er} mai 1876, à fr. 8,472 en moyenne; soit une hausse de près de 16 fois le capital placé dans ces Charbonnages.

D'un autre tableau, publié par un journal spécial comparant les prix d'origine avec les cours cotés en décembre 1875, il ressort que, dans trente Compagnies anciennes, la Part ou Action de 500 fr. en était arrivé à valoir, en décembre dernier, jusqu'à fr. 16,835 en moyenne, soit plus de 33 fois le capital souscrit. On avait 33,670 francs pour un placement de 1,000 francs, — ou francs 336,700 pour 10,000 fr., — et fr. 3,367,000 pour 10,000 francs.

Les Parts des Charbonnages de Saône-et-Loire, émises aujourd'hui à 600 fr. — en suivant la même fortune — auraient en perspective une hausse de 8,000 à 12,000 francs, soit une plus-value de 16 à 24 capitaux pour 1, ou 20 en moyenne.

On souscrit et on verse

du 10 au 25 Novembre 1876,

A LA BANQUE DES CHARBONNAGES

A Paris : rue de Provence, 34.

On peut aussi souscrire, dès à présent, par pli chargé adressé à M. E. FOUILLET, directeur de la Société des Charbonnages de Saône-et-Loire, rue de Provence, 34, Paris, qui délivre sur demande, plans, dessins, coupes des puits, et tous documents nécessaires.

On peut souscrire, également, chez tous les banquiers de province, lesquels sont autorisés à retenir 5 fr. sur chaque souscription, — pour leurs frais d'écritures, d'envoi et de chargement par la poste.

Signaler l'apparition de deux nouvelles œuvres de Jules Klein, c'est constater deux nouveaux succès de notre grand compositeur.

Traité aux Perles ! la polka récemment parue, excite un véritable enthousiasme : brillante, mélodieuse, elle est digne de ses aînées Cœur d'Artichaut et Peau de Satin. C'est un véritable bijou de grâce et d'inspiration.

Mademoiselle Printemps, valse nouvelle de l'auteur de « Fraises au Champagne » fait fureur à Paris et passionne le monde musical. Les grandes voix de la nature redisent un chant large et magique dans cette œuvre adorable, poème de jeunesse et de sentiment....

Quant aux autres créations de Jules Klein : Cerises Pompadour, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Cuir de Russie, Pazza d'Amore, valse; France Adorée ! marche, et la ravissante mazurka « Radis Roses », elles sont dans tout l'éclat de leur succès, ainsi que les mélodies « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser ».

Prix des œuvres de Jules Klein : Piano seul : 2 fr. 50 c. — A 4 mains : 3 fr. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Valses chantées : 2 fr. 50 c. (Cerises Pompadour, Pazza, Fraises au Champagne). — Jules Klein-Quadrille (très-dansant) : 2 fr.

Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLOMBIER (éditeur du chef-d'œuvre de R. de Vilbac : Catimini, valse), 6, rue Vivienne, à PARIS.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

SAISON D'HIVER

NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS

pour Robes, depuis 60 c.

CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.

ARTICLES POUR MARIAGES.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF,
pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;
DE VELOUBS ANGLAIS,
le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

LAINAGES:

Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans
Ecoisais, etc., etc.

DEUIL ET DEMI-DEUIL.

ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES,
DE MOLLETONS,

unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.
Plusieurs occasions avec 50 0/0 de rabais.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ DE GAMACHE

Située à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, et, par extension, dans celles de Saint-Macaire et du Vaudenay-Rillé, appartenant à M. Baillergeau.

Elle se compose d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation et de fermiers, caves, pressoir, deux clos de vigne, contenant ensemble environ 5 hectares; autres morceaux de vigne, terres labourables, prés, etc.; le tout d'une contenance totale d'environ 21 hectares.

S'adresser:

1^o A M. COULON-LECOUPE, propriétaire à Saumur, rue de la Butte-des-Moulins;

2^o A M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (560)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

4^e LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE

Située à un kilomètre de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, en un seul tenant, et, par extension, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, composée de:

1^o Une maison de maître avec servitudes, jardin, prairies, bosquets, cours d'eau et douve;

2^o La ferme de Labrardaye, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, terres, prés et bois taillis;

Le tout d'une contenance de 50 hectares 59 ares 29 centiares.

2^o Et deux belles pièces de terre, attenantes à la propriété, nommées: **Louche de la Gagnerie-de-Labrardaye et la Gagnerie**, d'une contenance de 6 hectares 81 ares 70 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour visiter, à Labrardaye, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (561)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49. (502)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,

TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire
à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail.

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Baigneux,

Comprenant:

Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12,

Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.

S'adresser à M. FERBU père.

Administration de l'Enregistrement
et des Domaines

VENTE

DE

MATÉRIAUX ET OBJETS HORS DE SERVICE

Provenant du service du Génie.

Le vendredi 17 octobre 1876, à une heure de l'après-midi, dans la cour du bureau du Génie, à Saumur, il sera procédé à la vente de matériaux et objets hors de service, savoir:

Croisées, portes, bois de démolition, fers, cuivre, zinc et tôles, échelles, chevalets, tables, etc., etc. Prix payable au comptant, plus cinq pour cent pour les frais.

Saumur, le 6 novembre 1876.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE. (579)

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 10 MILLIONS DE FRANCS

Application de la loi du 10 décembre 1874

Acte reçu chez M^e LAVOIGNAT, notaire à Paris, le 28 septembre 1876.

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 15, PLACE VENDÔME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

- 1^o Le vice-amiral vicomte DE CHABANNES, G. O. * de la Légion d'Honneur;
- 2^o MAJASTRE, O. *, capitaine de vaisseau en retraite;
- 3^o Le baron PONSARD, *, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien préfet;
- 4^o Le comte DE GALZAIN, *, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien conseiller général;
- 5^o A. PONSARD, *, receveur des finances;
- 6^o Vicomte ALBERT DE CHABANNES, O. * de la Légion d'Honneur, lieutenant de vaisseau;
- 7^o HOECHSTER, auteurs du Manuel de Droit commercial maritime français et étranger.
- 8^o SACRÉ,

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La Banque hypothécaire maritime a pour objet de faire des prêts avec affectation hypothécaire aux propriétaires de tout navire français, assuré contre tous risques, sur première hypothèque, et seulement jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur du navire. C'est l'application de la loi de 1874, dont les principales dispositions sont contenues dans les articles suivants:

Art. 1^{er}. — Les navires sont susceptibles d'hypothèques.

Art. 5. — L'hypothèque maritime peut être constituée sur un navire en construction.

Art. 6. — L'hypothèque est rendue publique par l'inscription sur un registre spécial tenu par le receveur des douanes du lieu où le navire est en construction ou de celui où il est immatriculé. Si le navire a déjà un acte de francisation, l'inscription doit être mentionnée au dos dudit acte par le receveur des douanes. Dans tous les cas, l'inscription est, en outre, certifiée par lui immédiatement et sous la même date, sur le contrat d'hypothèque ou sur son expédition authentique dont la représentation lui aura été faite.

Art. 7. — Tout propriétaire d'un navire construit en France qui demande à le faire admettre à la francisation est tenu de joindre aux pièces requises à cet effet un état des inscriptions prises sur le navire en construction ou un certificat qu'il n'en existe aucune.

Art. 10. — S'il y a deux ou plusieurs hypothèques sur la même part de propriété du navire, leur rang est déterminé par l'ordre de priorité des dates de l'inscription.

Art. 11. — L'inscription conserve l'hypothèque pendant trois ans, à compter du jour de sa date; son effet cesse si l'inscription n'a été renouvelée, avant l'expiration de ce délai, sur le registre tenu en douane, et mentionnée à nouveau sur l'acte de francisation, dès le retour du navire au port où il est immatriculé.

Les autres opérations de la Société et les conditions des prêts hypothécaires sont indiquées dans les statuts.

La Banque hypothécaire maritime fera, enfin, pour la marine, ce que le Crédit foncier de France a fait pour la propriété immobilière. Le navire constitue désormais un gage aussi solide que la terre: l'affectation hypothécaire conserve le droit du créancier, en cas d'aliénation, en quelque pays que se fait la vente; en outre, tous les risques de mer sont couverts par l'assurance maritime, et le créancier se réserve, en cas de sinistre, le droit d'être remboursé par préférence.

Nos circulaires expliquent les avantages exceptionnels de cette sorte d'opérations. Le conseil d'administration est autorisé, suivant l'extension des opérations sociales, à porter le capital social à 20 millions, et le montant des obligations hypothécaires à 100 millions.

Emission de 17,000 Actions de 500 Fr.

Dont les versements seront effectués de la manière suivante:

Au moment de la souscription 125 fr.
Dans les deux mois de la constitution définitive de la Société en Assemblée générale. 125
Par appels successifs, sur décision du conseil d'administration et suivant les besoins de la Société. 250

Total. 500 fr.

Les appels de fonds seront annoncés un mois avant l'époque fixée pour les versements, dans un des journaux d'annonces légales du département de la Seine, désigné pour la publication des actes de la Société.

Les actionnaires peuvent libérer leurs titres par anticipation; les versements anticipés donnent droit à une bonification d'intérêt à raison de 5 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
A PARTIR DU 3 NOVEMBRE
A PARIS, au Siège social, place Vendôme, 15.
Et dans tous les DÉPARTEMENTS, chez les Banquiers, Notaires et Agents de change.

Toutes les formalités seront remplies

pour l'admission à la cote officielle de la Bourse.

Des exemplaires des statuts sont déposés au siège social, pour être mis à la disposition de tous les souscripteurs. (382)

M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges, 42, à Saumur, se charge, sans frais, de faire faire tous recouvrements de créances, tant à Saumur que dans toutes les villes de France et de l'étranger; les honoraires ne sont dus et ne peuvent être prélevés que sur les sommes encaissées, lesquelles sont versées de suite au client, aussitôt après l'encaissement. (383)

M. ANJUBAULT

DENTISTE

Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Patens, 8.

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSOR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glycérolé aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

PAPIER WINSKI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

Saumur, imprimerie P. GODET.